

**Nombre de membres****Séance du jeudi 15 avril 2021****en exercice: 11**

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 08 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Ghislaine TAFFOREAU

**Présents : 11****Sont présents:** Ghislaine TAFFOREAU, Robert PEREZ, Didier LE VAYER, Jean-Pierre CHOTARD, André DELLA NORA, Daniel LACUBE, Mehielle MARQUEZE, Aude PEROPADRE, Nadia TOUMIAT, Cyril UBEDA, Christian VABRE**Votants: 11****Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Christian VABRE**Objet: MISE EN PLACE POUR L'ETUDE D'UNE LIGNE DIRECTRICE - D 2021 021**

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion. Les modalités de mise en oeuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Les lignes directrices de Gestion, définies pour 6 ans, visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences,
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.
- favoriser en matière de recrutement l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Il est proposé de constituer un groupe de travail, composé d'élus dont le Maire, membre de droit. Une concertation aura lieu avec les agents communaux tout au long de l'étude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer la commission "Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines" qui sera composée des élus suivants :

Monsieur UBEDA Cyril

Madame TOUMIAT Nadia

Madame MARQUEZE Mehielle

Monsieur DELLA NORA André

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Vote budget primitif 2021 - Budget principal M14 - D 2021 022**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif - Budget M14 de l'exercice 2021 de la Commune d'Alet Les Bains, présenté par chapitre et détaillé par article;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune d'Alet Les Bains pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget se vote en équilibre et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 751 749.95 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 751 749.95 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	239 800.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	641 700.00
014	Atténuations de produits	36 052.00
65	Autres charges de gestion courante	26 225.00
66	Charges financières	17 500.00
67	Charges exceptionnelles	132 168.69
022	Dépenses imprévues	87 205.71
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 180 651.40</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	80 600.00
70	Produits des services, du domaine, vente	220 800.00
73	Impôts et taxes	480 896.00
74	Dotations et participations	200 772.00
75	Autres produits de gestion courante	40 025.00
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	157 058.40
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 180 651.40</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00
21	Immobilisations corporelles	383 000.00

16	Emprunts et dettes assimilées	35 050.00
020	Dépenses imprévues	14 113.58
001	Solde d'exécution 2020 reportée	103 934.97
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>571 098.55</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	237 273.58
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 390.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	313 934.97
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>571 098.55</b>

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, le jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

---

Objet: Vote du Budget Primitif 2021 - Budget Abbaye - D 2021 023

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif ABBAYE de l'exercice 2021 présenté par Mme le Maire, par chapitre et avec détail des articles;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Alet Les Bains pour l'année 2021 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 122 878.35 Euros**

**En dépenses à la somme de : 122 878.35 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 950.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	41 350.00
66	Charges financières	1 325.83
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>49 625.83</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	15 000.00
74	Dotations et participations	21 752.48
002	Resultat reporté	12 873.35
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>49 625.83</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
020	Immobilisations incorporelles	60 000
21	Immobilisations corporelles	5 850
16	Emprunts et dettes assimilées	7 402.52
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>73 252.52</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 836.10
1641	Emprunts	35 416.42
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>73 252.52</b>

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, le jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

---

Objet: Vote budget primitif 2021 - Budget EAU - D 2021 024

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif EAU de l'exercice 2021 de la Commune d'Alet Les Bains, présenté par chapitre et détaillé par article.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Alet Les Bains pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :                    208 161.38 Euros**

En dépenses à la somme de : 208 161.38 Euros

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	101 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00
66	Charges financières	3 680.00
023	Virement à la section d'investissement	50 360.04
002	Résultat reporté	853.30
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>157 393.34</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
77	Produits exceptionnels	87 393.34
75	Autres produits de gestion courante	70 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>157 393.34</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	9 228.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	41 540.04
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>50 768.04</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	408.00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 360.04
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>50 768.04</b>

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, le jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021, de la commune d'Alet les Bains, présenté par chapitre et détaillé par article;

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### DELIBERE ET DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune d'Alet Les Bains pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 119 632.42 Euros**  
**En dépenses à la somme de : 119 632.42 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	86 500.00
66	Charges financières	1 255.00
023	Virement à la section investissement	6 046.15
002	Résultat reporté	171.72
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>93 972.87</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subventions d'exploitation	71 450.00
77	Produits exceptionnels	22 522.87
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>93 972.87</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution reporté	22 939.55
16	Emprunts et dettes assimilées	2 720.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 659.55</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	19 613.40

021	Virement de la section fonctionnement	6 046.15
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 659.55</b>

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 - D 2021 026**

**Le conseil municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16,

VU l'article 1639 A du Code Général des impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH)

Considérant que le taux TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, décide**

**Article 1<sup>er</sup> : de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020;**

- Taxe foncière bâti = 66,24 %
- Taxe foncière non bâti = 74,54 %

**Article 2 :** charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré à Alet les Bains, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

**QUESTIONS DIVERSES :**

Médiathèque : l'ouverture peut-elle être envisagée en respectant les conditions sanitaires ? une réunion est à prévoir avec les bénévoles en charge de son animation pour en décider en prenant en compte les recommandations et protocoles

Fleurissement du village pour 2021 : envisager de planter des plantes méditerranéennes résistantes et peu consommatrices d'eau. Les élues en charge de cet atelier vont recontacter les bénévoles pour définir une date de « nettoyage/choix des plantes /plantation

Daniel LACUBE présente le projet de production horticole bio sur deux hectares de terrain mis à disposition par un privé, projet porté un groupe de producteurs avec l'objectif d'approvisionner les magasins "Plein Champs" d'ESPERAZA et LIMOUX. Une belle initiative de circuit court pour manger local ! Les exploitants souhaitent l'installation d'un compteur d'eau destinée au lavage des légumes ; Daniel les a rencontrés sur le terrain en présence de Veolia pour vérifier la faisabilité

Pus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H

**Le Maire,  
Ghislaine TAFFOREAU**